

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-SN-06 Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, retour et réintégration durable au Sénégal et accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Sénégal
Montants concernés	Coût total estimé: 31 900 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 27 900 000 EUR Contribution de 2 000 000 EUR de l'AFD et de 2 000 000 EUR de l'Etat du Sénégal
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Conventions de délégation: AECID (Composante 1), OIM (Composante 2) et AFD (Composante 3)
Code CAD	130, 151, 160, 240, 250
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées 5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration A22 - Develop country specific actions aiming at enhancing the development impact of migrant diasporas
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Gestion de la migration
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	48 mois (Composante 1), 36 mois (Composante 2), 48 mois (Composante 3)
Bénéficiaires de l'action	Migrants retournés d'Europe et d'Afrique, migrants potentiels et leurs communautés d'origine, autorités gouvernementales, OSC, diaspora sénégalaise de France, Belgique, Espagne et Italie.

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

En tant que pays d'origine, le Sénégal connaît de nombreux retours de migrants dans le besoin, depuis des pays européens et de la sous-région. Il compte également une importante diaspora établie en Europe, porteuse d'initiatives de développement pour leur pays d'origine.

Cette action vise à contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations, assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants, et à mobiliser la diaspora sénégalaise afin de promouvoir le développement socio-économique du pays. A cette fin, l'action se concentre sur trois objectifs spécifiques.

Le premier vise le renforcement de la gouvernance inclusive de la migration au Sénégal en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement à travers des initiatives soutenant le renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de la migration à tous les niveaux ; la promotion de la migration régulière à travers la vulgarisation de la politique migratoire; la consolidation du système d'appui de proximité dédié aux migrants et à leurs familles ainsi que l'accentuation de la participation des acteurs et des bénéficiaires dans la gestion de la migration (composante 1 mise en œuvre par AECID).

Le deuxième objectif spécifique vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables. Les initiatives soutiendront la réintégration durable et la protection de 2 650 migrants de retour en partenariat avec les partenaires gouvernementaux. Afin de prévenir des risques et dangers liés à la migration irrégulière, le projet vise également à sensibiliser 30 000 migrants ou migrants potentiels et 200 communautés dans les zones de forte émigration (composante 2 mise en œuvre par OIM).

Le dernier objectif spécifique vise à promouvoir les initiatives de développement local, économique et social au Sénégal portées par la diaspora et accompagner les investissements productifs de la diaspora à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique. Cette composante se concentre en priorité sur les 7 régions du pays qui constituent les principales zones de départ des migrants vers l'Europe, sans pour autant exclure le reste du territoire, et sur le développement économique local, avec l'objectif de réduire les déséquilibres territoriaux et fixer les populations grâce à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la création d'entreprises (composante 3 mise en œuvre par AFD).

Enfin, en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels, l'action contribuera dans son ensemble à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national et sectoriel

Le contexte national sénégalais est marqué par un phénomène de migration prononcé, tant en partance vers la Libye, l'Algérie ou l'Europe, que vers d'autres pays de la sous-région. De plus une augmentation forte de migrants concernés par la migration irrégulière est constatée, à la recherche de meilleures opportunités en Libye ou en Europe. En effet, les chiffres émis par le Ministère de l'Intérieur italien font état d'environ 70 000 migrants en total arrivés par la mer, entre janvier et juin 2015. Le même chiffre a été enregistré pour la même période en

2016 (entre janvier et juin). Toutefois, le nombre de sénégalais arrivés par la mer pendant la même période est passé de 2 860 en 2015 à 4 047 en 2016.

Depuis le début de l'année, le nombre de décès en mer par la route méditerranéenne centrale est estimé à plus de 2 500. Il est par ailleurs estimé que le nombre de décès lors de la traversée du Sahara serait plus élevé que lors de la traversée de la méditerranée.

Dans le cadre du suivi des flux migratoires, dans la région d'Agadez au Niger, plus de 140 000 migrants ont été observés allant du Niger à la Libye, en passant par Séguédine, et plus de 13 000 ont été observés en passant par Arlit, vers l'Algérie, dans la période allant de février à juin 2016. 11% de ces migrants étaient de nationalité sénégalaise, soit presque 17 000.

Les données dont disposait l'OIM en 2015 indiquent les régions principales de retour depuis le Niger comme étant Kolda, Sédhiou, Tambacounda, et depuis l'Europe comme étant Dakar, Saint Louis, Louga, Diourbel et Kaolack.

Dans ce contexte d'émigration, l'Etat du Sénégal est conscient de la nécessité d'agir au bénéfice de ces régions. Le Chef de l'Etat a consacré des tournées économiques, fin 2014, à la vallée du fleuve Sénégal (Saint-Louis, Matam et Tambacounda) et a invité les associations de ressortissants à renforcer leurs investissements productifs dans des secteurs tels que l'agriculture et l'élevage, de manière à valoriser le potentiel industriel de la zone. Il a également déclaré la Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) «région prioritaire».

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre d'orientation des politiques publiques de développement du Sénégal, considère comme pilier fondamental l'implication de la diaspora dans ses stratégies de développement. Celle-ci est considérée comme un atout et une opportunité. Elle doit être « *impliquée dans les efforts de développement national par la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs, l'accompagnement de leurs initiatives, tout en assurant leur protection et le respect de leurs droits, (...) et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire* ». La place centrale de la diaspora dans le PSE a été régulièrement réaffirmée par le Chef de l'Etat, ainsi que l'impératif de dérouler un programme spécial de mobilisation de toutes les compétences nationales à l'étranger et de déployer des projets novateurs visant l'optimisation de l'impact socio-économique des transferts financiers des Sénégalais de l'extérieur.

Les envois d'argent représentent une source de revenu importante pour les ménages au Sénégal (ils représentent l'équivalent d'environ 10% du PIB du pays), mais l'investissement productif des diasporas fait partie des sujets les moins investis dans les nombreuses consultations internationales relatives à la mobilisation des transferts d'argent en faveur du développement. Or, les investissements productifs des diasporas sont créateurs de valeur ajoutée, d'emplois et parfois d'innovation. Mais la création d'une entreprise par un membre d'une diaspora répond aux mêmes exigences d'accompagnement que n'importe quelle autre entreprise, assorties de surcroît des contraintes du double espace. Elle se heurte également aux mêmes difficultés d'accès au financement par le secteur bancaire, faute de sûretés à produire dans le pays d'origine et en raison d'un historique bancaire limité au pays de résidence.

En Europe, les recensements de la diaspora font état en 2013 de 115 400 ressortissants sénégalais en France, 79 100 en Italie et 57 500 en Espagne qui sont les trois plus importantes communautés en Europe, ces chiffres ne recouvrant pas nécessairement les générations post-migrants, plus difficiles à évaluer et nécessitant de nouveaux modes de mobilisation.

Enfin, afin d'améliorer la réponse aux phénomènes migratoires, le Sénégal est engagé dans plusieurs dispositifs, notamment avec l'élaboration d'une politique nationale migratoire et

l'élaboration par la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) d'un nouveau Plan Stratégique Opérationnel (PSO) à l'horizon 2017 pour répondre aux nouveaux enjeux migratoires. Celui-ci comprend notamment l'élaboration de Bureau d'Appui, d'Orientation et de Suivi (BAOS) des Sénégalais de l'Extérieur implantés dans certaines régions caractérisées par un taux élevé de migration.

Aussi, dans un même temps, le Sénégal est engagé dans un processus de décentralisation qui en est à son 3e Acte, et donne aux collectivités locales de nouvelles ressources et prérogatives. Fortes de ces nouveaux rôles, plusieurs collectivités locales, avec le soutien des Agences Régionales de Développement (ARD) ont pris l'initiative de développer des expériences de migration et développement.

Cependant, la politique nationale migratoire et le PSO n'en sont qu'à leur phase initiale et leur opérationnalisation s'avère un enjeu, notamment en ce qui concerne les synergies entre les programmes liés à la migration au niveau des différents ministères. De plus, les autorités locales manquent encore d'outils et de ressources leurs permettant d'être force de proposition dans le domaine de la migration.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Dans le cadre du mécanisme de financement mis en place par l'Espagne en 2007 avec la CEDEAO « Fonds Espagne/CEDEAO sur la Migration et le Développement » le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) a bénéficié de deux projets (mise en place des BAOS et développement d'un système informatique pour le développement de l'état civil consulaire). Aussi, la Société Civile a bénéficié du financement de projets pour le renforcement de capacités dans la gestion migratoire, la mobilité de personnes dans l'espace CEDEAO, le développement des actions économiques et le commerce transfrontalier ciblant l'insertion des migrants potentiels et la réinsertion des migrants.

En 2009, la 1^{ère} Commission Mixte hispano-sénégalaise (2009-2012) avait fixé la migration et le développement ainsi que la formation professionnelle et l'emploi, comme axes prioritaires de travail. Les projets développés ont visé principalement l'appui à la jeunesse et à l'emploi des jeunes, tout en renforçant une gestion intégrale et cohérente entre la migration et le développement. Complémentairement, le Gouvernement espagnol, à travers le Secrétariat Général de l'Immigration et l'Émigration du Ministère d'Emploi et Sécurité Sociale (SGIE-MEYSS) a un programme de retour volontaire des migrants au Sénégal, dont la mise en place est gérée par l'OIM et l'organisation de la société civile espagnole CEPAIM, cofinancé depuis 2015 par le Fonds d'Asile, Migration et Intégration (FAMI). Le programme met à la disposition des demandeurs plusieurs mécanismes de retour et de réintégration individualisés incluant un appui aux capacités entrepreneuriales par le biais de formation en auto emploi ou en gestion des entreprises ainsi qu'une assistance technique et un suivi pour la réalisation de projets de micro entreprises associés au retour, en considérant la vulnérabilité comme critère prioritaire de sélection.

L'OIM, forte de son implantation au Sénégal depuis 1998, a pu développer plusieurs programmes et expériences s'inscrivant dans le renforcement des besoins de l'Etat du Sénégal et de son administration dans le volet migration. L'OIM a une expérience reconnue dans l'Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) pour les migrants en provenance d'Europe et d'Afrique du Nord. En 2015, l'OIM a assisté plus de 200 migrants de retour volontaire de pays d'Europe. De janvier à juin 2016 l'OIM Sénégal a assisté plus de

900 migrants sénégalais dans le cadre de retour volontaire, depuis des pays d'Europe et d'Afrique du Nord, y compris le Niger. Récemment, des pratiques innovantes ont vu le jour pour optimiser la réintégration de ces migrants avec le projet « Renforcer la durabilité de solutions de réintégration des migrants de retour de l'Union européenne au Maroc, en Tunisie et au Sénégal » (MOTUSE), financé par l'UE et le Ministère de l'intérieur d'Italie, ainsi qu'avec des dispositifs de projets collectifs à fort impact communautaire pour les migrants retournés du Niger, notamment dans le cadre du projet sur l'approche globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM) de l'OIM qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistance que l'OIM fournit habituellement aux migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et partenaires. Le MRRM déjà implanté dans certains pays dont le Niger et financé par le FFUE intègre l'assistance directe aux migrants, l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays de la région, la collecte et analyse de données, mais vise aussi à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires. Ces types de projets visent à avoir une approche plus intégrée pour permettre une insertion économique mais aussi une insertion sociale plus pérenne pour les retournés. En plus d'une rétribution économique, les bénéficiaires ont une meilleure appréhension du marché économique et de nouvelles perspectives pour le développement local et donc national. L'OIM a par ailleurs assisté le gouvernement du Sénégal pour le rapatriement volontaire depuis la Libye en 2015 de plus de 400 sénégalais en situation vulnérable, et de plus de 150 sénégalais, depuis la Libye, en 2016.

Un enjeu identifié au Sénégal est notamment la fourniture de services permettant aux migrants de retour d'accéder à une activité génératrice de revenus ou à l'auto-emploi. Dans cette perspective, l'OIM a développé un centre de formation à Guédiawaye (en banlieue de Dakar) permettant de former, dans des conditions favorables, les migrants potentiels, pour leur proposer d'autres alternatives au départ, ainsi que les migrants de retour. Pour compléter ce centre dans la capitale, un réseau de jeunes formateurs en entrepreneuriat a été formé et ils sont maintenant mobilisables dans cinq régions du Sénégal. Le centre de Guédiawaye dispose de 17 formateurs, qui ont à leur tour pu former plus de 550 personnes dans le domaine de l'entrepreneuriat dans les régions.

Les expériences conduites par l'OIM au Sénégal ont démontré qu'en plus des efforts pour assister techniquement le gouvernement sénégalais dans le cadre de retours, il est important de pouvoir proposer un renforcement des capacités aux migrants, afin de s'assurer que ceux-ci sauront mener à bien leur projet d'activité génératrice de revenus. Par ailleurs, l'échelle territoriale est l'échelle la plus pertinente pour proposer des services et un accompagnement de qualité aux migrants de retour, notamment dans le cadre de projets de réintégration impliquant les communautés d'origine.

En effet, le processus de migration est souvent très sensible pour les migrants de retour, et un accompagnement au niveau de leur territoire fournit non seulement un cadre propice, mais aussi une occasion de les valoriser et crédibiliser auprès des acteurs locaux, ce qui est un premier pas pour une réintégration durable réussie. Il est prévu par le gouvernement du Sénégal que ce suivi puisse à terme être mené par les BAOS, dans les régions.

A la lumière des projets en cours, d'entretiens informels avec les migrants de retour et de la situation migratoire au Sénégal, il apparaît par ailleurs nécessaire de répondre aux lacunes et aux besoins identifiés au sein des communautés de départ, qui poussent les jeunes à tenter de rejoindre la Libye ou l'Europe. En effet, les migrants de retour font souvent état de manque d'opportunités économiques et de manque d'infrastructures pour un développement de capacités dans leur communauté d'origine. Les entretiens menés avec les 400 retournés de la Libye en 2015 ont démontré qu'un soutien à la mise en place d'une activité génératrice de

revenus en plus d'un appui dans le renforcement des capacités pour la gestion de cette activité était un moyen convaincant pour ancrer les migrants de retour et les potentiels migrants dans leur territoire. Les migrants de retour depuis les pays d'Europe ont un comportement similaire, et il a été démontré que suite à la possibilité de mise en place d'une activité génératrice de revenus, sur la base d'un soutien à la réintégration, le migrant de retour investit dans son activité, et cherche ainsi à soutenir sa famille et sa communauté, plutôt que de retenter le départ vers l'Europe ou ailleurs.

La France cofinance depuis 2005 un dispositif opérationnel de soutien aux initiatives de la diaspora sénégalaise, mis en œuvre par le Sénégal. Ce dispositif, logé à la Direction de la Coopération Technique (DCT) à travers le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD), présente la particularité d'intervenir dans des zones particulièrement désavantagées du Sénégal mais où les potentialités socio-économiques sont réelles. Dans ces zones, la participation de la diaspora apparaît souvent comme le levier essentiel pour impulser le développement économique et favoriser ainsi la territorialisation des politiques publiques. Ce dispositif constitue un véritable outil de soutien à l'action des collectivités locales en ciblant des projets participant au renforcement du cadre de vie et de l'attractivité économique. Des actions fortes de mobilisation des migrants sénégalais ont été déployées avec un accent particulier sur les opportunités de création d'entreprises et de réinsertion économique des migrants ainsi que la réalisation de projets d'accès aux services sociaux dans les régions d'origine. Ce dispositif a permis de mobiliser l'expertise et l'engagement de la diaspora sénégalaise de France.

Il est également intéressant de noter que le cofinancement des projets par la diaspora elle-même est, au-delà de l'effet de levier, un gage au niveau de la pertinence et de la pérennité des projets (réponse à un besoin, maintenance des infrastructures), les réseaux de la diaspora assurant généralement un contrôle social/ contrôle de qualité des projets sur le long terme dans les zones bénéficiaires.

Le PAISD s'est également engagé dans un travail d'accompagnement des collectivités locales pour la mobilisation de leur diaspora. Cette démarche pionnière vise à fédérer la diaspora d'un territoire autour d'un programme commun porté par la collectivité locale d'origine. Ce changement de paradigme préfigure des partenariats diaspora-collectivité locale pour répondre aux aspirations de la jeunesse qui constitue la majorité de la population de ces territoires.

Sur la dimension appui au développement local, le PAISD a contribué à la réalisation, depuis 2005, de 165 infrastructures socio-économiques pour un montant global de 18 600 000 EUR: infrastructures d'éducation (lycée, collèges, écoles élémentaires), infrastructures de santé (centres de santé, dispensaires, maternité, case de santé, logements pour le personnel), infrastructures d'accès à l'eau potable (châteaux d'eau, forage, réseau), barrages hydro agricoles, centres de formation professionnelle, centres d'accès aux technologies de l'information et de la communication (rétrocédés aux communes, ces centres offriront un bouquet de services multimédia et seront gérés par des structures privées dans le cadre d'un partenariat public-privé), ou encore un centre d'état civil.

Sur le volet d'appui à l'investissement productif de la diaspora, l'évaluation du PAISD fait apparaître le bilan suivant (2013) :

- plus de 600 promoteurs bénéficiaires d'un accompagnement en services non-financiers à la création d'entreprises, dont environ 315 projets d'investissements portés par des migrants dans le cadre d'un retour parmi lesquels 173 projets ayant bénéficié d'une aide au retour de l'OFII (Office Français d'Immigration et d'Intégration) ;

- 1 800 emplois créés (directs et induits) ;
- un potentiel de création d'investissement collectif productif de la diaspora basé sur les potentialités économiques des régions d'origine. Le PAISD a très tôt encouragé les associations de ressortissants ou les groupements de migrants investisseurs à faire le saut « du social au productif », stimuler et renforcer la création de sociétés d'investissements à Dakar et dans les régions d'origine en proposant un accompagnement spécifique;
- mais un recours ultra majoritaire à l'auto financement et une très faible articulation avec le secteur financier, perçue comme un facteur limitant l'investissement productif.

3.2. Actions complémentaires, synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Cette action contribuera à renforcer les capacités des autorités locales et nationales pour diriger la coordination des donateurs sur les questions migratoires. L'action comprendra le développement de mécanismes de coordination associant les acteurs concernés au niveau national et comprendra également un comité de pilotage.

Le projet devra apporter une attention particulière à la coordination avec d'autres partenaires de coopération et programmes nationaux sénégalais pour éviter les redites ou action doublon en faveur des migrants. Une coordination et communication étroite sera mise en place avec les agences de coopération ayant obtenu des financements du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique (FFUE pour l'Afrique), notamment avec la coopération italienne, ACTED ; le CICR ; LUXDEV et leurs partenaires nationaux mais aussi avec les structures BAOS et la DGSE, pour un meilleur suivi de leur stratégies. Dans le cadre des programmes gérés par les différentes agences d'exécution de projets financés par le FFUE pour l'Afrique, un suivi étroit sera mis en place afin d'identifier les possibilités de synergies pour renforcer davantage les trois composantes de ce projet. Cet effort de coordination inclura aussi la création d'un système de référencement des migrants avec les agences d'exécution, pour un meilleur suivi et pour assurer une assistance efficace et transversale tel que par exemple dans le cadre du projet de réintégration de migrants dans les fermes agricoles de Naatangués financé par le FFUE pour l'Afrique. Avec le soutien de la Délégation de l'UE pour la définition d'un cadre de travail, les agences d'exécution participeront à des réunions régulières pour une bonne coordination des différents projets en cours et ainsi éviter les risques de doublons.

Afin d'offrir une réponse coordonnée de long terme, cette action soutient la mise en place d'autres structures de service, d'une part avec un soutien technique et matériel apporté au programme BAOS afin de renforcer leur capacité opérationnelle en région, d'autre part à travers l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) financée par l'UE qui a permis non seulement d'établir des centres de ressources et d'accompagnement pour les migrants dans deux régions du Sénégal, avec une sphère d'influence dans cinq autres régions, mais également en leur adjoignant, à l'initiative des ARD de ces régions, un dispositif de gouvernance local. Ces dispositifs prometteurs ont apportés la preuve que si elles bénéficient d'un soutien opérationnel, les autorités locales peuvent d'elles-mêmes s'engager dans des mécanismes locaux prenant en compte la dimension migration dans leurs plans de développement locaux.

L'action proposée sera également coordonnée avec le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants » (MRRM) et les autres projets de retour et réintégration financé par le Fonds Fiduciaire (FFUE), l'Union européenne ou les états membres mis en place dans le Nord de l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest pour soutenir le retour depuis les pays de transits ainsi que la réintégration durable des migrants dans leur pays d'origine. Cette action fait plus particulièrement partie d'une approche régionale soutenue par le FFUE couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situés le long de la route

migratoire et qui vise la protection et l'assistance de 58 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et à la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones sujettes à la migration et 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière, la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances de migration et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et appropriation des actions. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du FFUE.

De même, une coordination étroite des activités avec les programmes de réintégration des États membres de l'UE sera assurée à travers notamment le réseau européen de réintégration (ERIN) et le point focal au Sénégal. Il s'agit d'un programme qui vise l'organisation et la gestion conjointe par plusieurs États membres de l'appui à la réintégration dans une série de pays de retour dont le Sénégal.

Les autres dispositifs de coopération bilatérale notables concernant la diaspora sont portés par l'Italie et l'Espagne. L'Italie soutient la mise en place de la plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI), ciblant les régions de Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack. L'Espagne finance le projet de centres d'accompagnement pour la réinsertion des migrants de retour (CARIMA) couvrant trois régions (Dakar, Louga et Ziguinchor) et abonde le fonds de soutien aux initiatives portées par des ressortissants sénégalais entre la région de Catalogne et la région de Ziguinchor.

Au niveau régional, des synergies seront recherchées avec la CEDEAO et en particulier avec le mécanisme de financement « Fonds Espagne/CEDEAO sur la Migration et le Développement » pour soutenir spécifiquement le développement et l'implémentation de l'Approche Commune sur l'Immigration de la CEDEAO, conformément à la Position Africaine en Migration et Développement et à la Déclaration de Rabat. Les lignes prioritaires de financement ont été : la libre circulation de personnes, la migration irrégulière et la lutte contre la traite d'êtres humaines, particulièrement de femmes, enfants et filles, et la promotion du lien entre la migration et le développement.

De plus, la stratégie de la CEDEAO pour lutter contre la migration irrégulière est en cours d'élaboration. Les synergies sont d'ores et déjà recherchées, et seront explorées une fois la stratégie publiée, afin que des actions concertées concrètes puissent être développées. C'est par exemple le cas en ce qui concerne le renforcement des contrôles aux frontières, les formations professionnelles et la coordination régionale des agences nationales de l'emploi dans les pays de la CEDEAO. Les synergies avec le projet FMM West Africa, financé par l'UE, seront recherchées et mises en place. L'action s'appuiera également sur les interventions de l'action pour la migration de l'UE-ACP dans la région et s'enrichira des évaluations de base déjà réalisées dans le cadre de cette action.

4. DESCRIPTION DETAILLÉE

4.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations, assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants, et de

mobiliser des ressortissants sénégalais l'étranger afin de promouvoir le développement socio-économique.

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants:

OS 1 vise le renforcement de la gouvernance inclusive de la migration au Sénégal en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement (Composante 1).

OS 2 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables (Composante 2).

OS 3 vise à promouvoir les initiatives de développement local, économique et social au Sénégal et accompagner les investissements productifs de la diaspora à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique (Composante 3).

Enfin, en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels, l'action contribuera dans son ensemble à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux¹

Migrants bénéficiant d'une assistance directe = 3 000

Migrants retournés d'Europe bénéficiant d'une assistance à la réintégration = 650

Migrants retournés d'Afrique bénéficiant d'une assistance à la réintégration = 2 350

Communautés d'origine sensibilisées sur la migration irrégulière = 200

Communes et villes sensibilisées aux politiques migratoires = 554

Migrants et migrants potentiels sensibilisés = 30 000

Associations de migrants sénégalais = 150

Porteurs de projets d'investissement productifs de la diaspora sénégalaise = 300

Gouvernement et Société Civile

4.3. Résultats escomptés et principales activités

OS 1 vise le renforcement de la gouvernance inclusive de la migration au Sénégal en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement (Composante 1).

Résultat 1: Les stratégies nationales en matière de politique migratoire et le système d'appui aux migrants ont été renforcés et permettent la participation des migrants au développement économique national et social.

Sous résultat 1.1.: Les stratégies nationales en matière de politique migratoire ont été renforcées:

¹ Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

La finalité est de vulgariser la politique migratoire initiée par le Gouvernement du Sénégal, pour une bonne appropriation de la vision et des stratégies par l'ensemble des acteurs et structures intervenant dans ce domaine, avec un dispositif pour gérer le système d'informations, de communication et de sensibilisation sur les questions migratoires.

Les principales activités prévues:

1. Actualisation de la politique migratoire sénégalaise en ligne avec les protocoles adoptés dans le cadre de la CEDEAO.
2. Réalisation d'études et recherches approfondies sur les questions migratoires.
3. Installation du centre d'information et documentation sur les questions migratoires.
4. Constitution d'une base de données dédiée à la migration reflétant les statistiques pertinentes collectées au niveau de la base et agrégés au niveau stratégique.
5. Mise en place d'un système favorisant des échanges d'informations et de bonnes pratiques, à l'échelle locale, nationale et sous régionale et permettant d'assurer la coordination des interventions portant sur la migration.
6. Mise en œuvre d'un plan de communication, d'informations et de sensibilisation, pour une appropriation des enjeux de la migration par les populations, les pouvoirs publics et les acteurs intervenant dans ce domaine, d'une part ; et d'autre part pour mobiliser et organiser l'apport productif de la Diaspora Sénégalaise sur le développement du pays.
7. Sensibilisation sur les questions migratoires à travers les BAOS en s'appuyant sur les CL et la société civile.

Sous résultat 1.2: Les capacités de la DGSE et des BAOS dans leur appui et de conseil dédié aux migrants et leurs familles ont été renforcées.

Les principales activités prévues:

1. Renforcement des capacités du personnel de la DGSE pour le déploiement du dispositif BAOS sur le terrain et la gestion des cadres de concertation sur la migration, et autres activités connexes.
2. Extension et renforcement des BAOS dans tout le territoire national (7 BAOS existants à renforcer et 7 nouveaux BAOS à mettre en place) au niveau des capitales des régions.
3. Création de 10 antennes départementales dans certaines régions (en fonction de l'extension en km² de la région ou de l'éloignement de la capital régional ; taux ou % élevé des migrants).
4. Recensement des migrants et mise en perspective avec la taille de la population dans les différentes communautés et territoires afin de mieux analyser le ratio.
5. Intégration de la politique migratoire dans les plans de développements des collectivités locales (départements - PDD / communes - PDL) avec appui ARD.

Sous résultat 1.3: La participation des migrants au développement économique national et social est renforcée en accord avec la politique migratoire nationale

Les principales activités prévues:

1. Renforcement des capacités des migrants et des ONG locales à travers des formations afin d'accéder à des fonds supplémentaires externes ou participer à d'autres projets existants.
2. Soutien aux associations de la diaspora (5), aux ONG nationales (10) et retournés (185) afin qu'ils mettent en place des projets d'intégration des migrants ou liés directement au sujet de la migration (dont des études) en ligne avec la politique migratoire nationale

3. Suivi et accompagnement des projets (niveau national et régional) migratoires pendant la vie du projet (dès le démarrage à la justification).

OS 2 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et à renforcer les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables (Composante 2).

Résultat 2: Les migrants sont soutenus dans une réintégration durable et les capacités des autorités centrales et locales dans l'accompagnement au retour des migrants sont renforcées

Sous-résultat 2.1: Les migrants sont réintégrés dans leurs communautés d'origine.

Les principales activités prévues:

1. Des procédures opérationnelles standardisées (POS) pour l'identification des besoins en termes d'assistance à la réintégration, la formulation des plans de réintégration, les mécanismes de référencement vers d'autres acteurs et projets, et le suivi de la réintégration seront établis en début de projet.
2. Soutien technique auprès des animateurs BAOS pour le suivi des retours et des réintégrations et du cadre de référencement
3. Soutien direct minimal aux migrants, sous forme de remise d'une somme forfaitaire à l'arrivée, pour faire face aux besoins de première nécessité.
4. Assistance à la réintégration en nature, qui sera individuelle, collective, ou communautaire, selon les cas. La réintégration individuelle pourra être utilisée pour le développement d'une activité génératrice de revenus, mais aussi, lorsque cela paraît plus pertinent, pour une formation, un soutien médical, un soutien au logement, ou tout autre soutien semblant souhaitable au vu de la situation vécue du migrant. La réintégration sera collective lorsque plusieurs migrants de retour se regroupent afin de mutualiser leur réintégration individuelle et mettent en œuvre ensemble une activité génératrice de revenus ou autres projets. La réintégration communautaire impliquera des migrants de retour et les membres de la communauté autour d'un projet communautaire.
5. Les migrants les plus vulnérables tels que les malades, victimes de traite, mineurs non accompagnés, femmes avec enfants, pourront bénéficier d'une assistance basée sur leur besoins.

Sous-résultat 2.2: Les communautés d'origine ciblées dans les zones à haut taux de départ ont été sensibilisées aux risques de la migration irrégulière et informées sur les autres opportunités en termes de migration.

1. Des outils spécifiques seront développés pour informer de ces opportunités et un système de référencement mis en place au niveau des BAOS.
2. Des partenariats pourront être envisagés avec des ONG sur le terrain pour la mise en place de messages ciblés au plus près des communautés, et en particulier pour la mise en place d'un dialogue sur la migration avec les autorités religieuses.
3. Mise en place d'actions de sensibilisation dont des théâtres d'information/sensibilisation, des concerts avec des personnalités reconnus.

Sous-résultat 2.3: Collecte de données et étude notamment sur les facteurs de migration sera conduite dans les zones d'origine et renforcée par l'information obtenue lors du retour des migrants.

Les principales activités prévues:

1. Une cartographie des zones d'origine de retour des migrants et des opportunités socio-économiques sera mise à jour en début du projet, et maintenue à jour régulièrement avec notamment les données disponibles concernant les migrants retournés dans le cadre du projet.
2. Une étude notamment sur les facteurs de migration sera conduite dans les zones d'origine et renforcée par l'information obtenue lors du profilage.
3. Mise en place d'une base de données des migrants retournés et soutenus

OS 3 vise à promouvoir les initiatives de développement local, économique et social au Sénégal et à accompagner les investissements productifs de la diaspora à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique (Composante 3).

Résultat 3: Des initiatives de développement local, économique et social (150) au Sénégal et des projets d'investissements productifs (300) soutenus par la diaspora sénégalaise établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique sont accompagnés par le projet.

Sous-résultat 3.1: Le développement territorial des régions d'origine a été appuyé à travers des projets d'appui au développement local portés par la diaspora sénégalaise, avec la mise en place d'une Facilité d'appui technique et financier.

Les principales activités prévues:

1. Mobilisation d'associations de migrants, de leur épargne et de leurs partenaires en faveur du développement local des zones de départ.
2. Sélection, accompagnement financier et technique et mise en place de projets de développement portés par la diaspora.

Sous-résultat 3.2: Des projets d'investissements productifs, individuels et collectifs de la diaspora et de migrants réintégrés sont accompagnés.

Les principales activités prévues:

3. Mise en place d'un partenariat opérationnel entre le PAISD et l'Agence pour le développement et l'encadrement des Petites et Moyennes entreprises (ADEPME) pour accueillir, cibler et accompagner des promoteurs et des promotrices en services non-financiers à la création de leur entreprise et bénéficier d'un suivi post-crédation sur 12 mois. Un soutien aux migrants retournés et réintégrés, porteurs de projets spécifiques favorisant le développement socio-économique local pourra être apporté en partenariat avec l'OFII.
4. Des outils de ciblage et de base de données déjà mobilisés par l'ADEPME seront mutualisés pour préparer la bascule en responsabilité de cet accompagnement à l'ADEPME en fin de projet.

Sous résultat 3.3: L'offre de services financiers à la clientèle diaspora est améliorée et son accessibilité est renforcée.

Les principales activités prévues:

Production de rapports d'études et de présentations des dispositifs innovants dédiés à la mobilisation des fonds de la diaspora et au financement de leurs investissements avec la mise en place d'au moins un dispositif innovant pour le financement des investissements de la diaspora:

1. Un fonds d'appui institutionnel, logé au MEFP (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan) destiné à financer un portail internet sur l'investissement requis par la DGSE sur la base d'une étude en Big data sur la diaspora sénégalaise mobilisable. Ce fonds pourra également être mobilisé pour de la concertation, des études et frais de renforcement de capacité sur des sujets portant sur l'innovation financière et sur la réglementation tel que sur le développement de la bi-bancarisation.
2. Un fonds d'appui à la définition et/ou la mise en œuvre de stratégies d'offres de services financiers adaptées à la clientèle diaspora par les établissements financiers (Banques, Systèmes Financiers Décentralisés, etc.). Ce fonds sera consacré au cofinancement des études, frais de consultance et de formation mis en œuvre par les établissements financiers volontaires.
3. Appel à manifestations d'intérêt pour des dispositifs innovants de financement des investissements de la diaspora et/ou de collecte de son épargne (financement participatif, prêts d'honneur, capital-risque).

Sous-résultat 3.4. L'expertise issue de la diaspora sénégalaise établie en Europe (Belgique, Espagne, France et Italie) pour des missions d'appui au développement au Sénégal et des migrants retournés a été mobilisée.

Les principales activités prévues:

1. Mise en place de missions d'experts de la diaspora afin de transférer les connaissances et expertise de la diaspora.
2. Organisation de missions de volontariat pour les jeunes issus de la diaspora au profit du pays d'origine sur la base de l'expérience Volontariat de Solidarité pour le Développement (VSD) du PAISD.

4.4. Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'action seront les suivantes:

- Direction générale des sénégalais de l'extérieur au sein du Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur,
- Ministère de l'Emploi et de la jeunesse,
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan,
- Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes,
- Direction de la Coopération Technique – Secrétariat Général de la Présidence de la République du Sénégal (au sein de laquelle est logé le PAISD),
- Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME),
- Délégation de l'Union européenne à Dakar,
- Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID),
- Agence française de développement (AFD),
- Agences des Nations Unies telles que le HCR, l'OIT, le HCDH et OIM,
- Les ONG locales et nationales, les institutions privées, les Associations de migrants sénégalais basées en Europe (Belgique, Espagne, Italie, France) et leurs associations relais au Sénégal, les promoteurs et experts sénégalais ou volontaires d'origine sénégalaise résidant en France, en Espagne, en Italie et en Belgique.

Ce document de projet est basé sur des échanges qui ont eu lieu lors de réunions techniques à Dakar entre les représentants du gouvernement sénégalais et l'Union européenne afin de déterminer les objectifs, les activités et les modalités de mise en œuvre des parties prenantes

et de réponse aux priorités du gouvernement. Des termes de références précises sur le rôle et la responsabilité seront définis lors du démarrage du projet.

L'AECID, l'OIM, et l'AFD collaborent actuellement avec les partenaires gouvernementaux de manière étroite sur les activités à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet, et plus particulièrement avec la Direction générale des sénégalais de l'extérieur (DGSE) et la Direction de la Coopération Technique.

4.5. Risques et hypothèses

Risque	Niveau de risque (H/M/L)	Mesures d'atténuation
Composante 1		
Manque de coordination et communication défaillante entre les parties prenantes (OIM-AFD-AECID) et ses interlocuteurs sénégalais.	L	Comité de pilotage commun. Des points focaux de chacune des agences bilatérales et internationales ainsi que des principaux partenaires sénégalais seront nommés pour assurer un échange fluide et efficace de l'information.
Manque de coordination interinstitutionnelle (niveau national et local).	M	L'AECID et la DGSE, à travers l'unité de gestion, assureront le partage d'information, la coordination des activités et la participation des différents acteurs en s'appuyant sur les cadres d'harmonisation régionaux et notamment au travers des BAOS.
Composante 2		
Nombre de retour prévus depuis les pays d'Europe ne pouvant être atteint pour raison politique.	M	L'OIM veillera à maintenir une communication étroite avec le bailleur, afin de réallouer éventuellement certains fonds en cas de modifications du nombre de retours prévus.
Crise exogène en Lybie, en Algérie ou dans un des pays frontaliers, provoquant d'importants flux de migrants.	M	Si le nombre de migrants évolue drastiquement du fait d'évènements dans la région, l'OIM informera le bailleur dès le nombre de bénéficiaires dépassé, afin de réallouer éventuellement certains fonds ou chercher d'autres financements.
Le gouvernement du Sénégal ne souhaite pas coopérer dans les activités prévues.	L	L'OIM assurera une communication et coordination régulière avec la DGSE, la Délégation de l'Union européenne, et autres agences du gouvernement pertinentes.
Crise exogène au Sénégal empêchant des retours sûrs.	L	Les retours s'effectuent sur la base des informations sécuritaires et politiques transmises par les bureaux de l'OIM dans les différents pays, afin de garantir des retours sûrs et dignes. Si les retours ne sont plus possibles, des dispositions seront prises,

		notamment sur la base des procédures opérationnelles standardisées signées avec le HCR.
<u>Hypothèses</u> Les autorités continuent de supporter les activités menées par l'OIM Les flux migratoires continuent		
<u>Composante 3</u>		
L'évolution de la situation en Casamance peut constituer un frein au développement ; elle conditionne partiellement le succès du projet dans cette région.	M	Suivi constant de la région.
Les régions visées sont particulièrement difficiles (accessibilité, déficit de compétences, diaspora trop peu mobilisée au regard des enjeux et des besoins).	M	Mise en place d'une cellule-relais dédiée en Europe pour identifier, mobiliser et accompagner les migrants et leurs associations à formuler des projets s'inscrivant dans les priorités nationales et locales. Une équipe dédiée au Sénégal pour accompagner les acteurs locaux et assurer le suivi de la mise en œuvre des projets sur le terrain.
L'appétence des établissements financiers (banques et/ou SFD) pour la cible diaspora ne se concrétise pas pour le cofinancement de produits financiers adaptés à cette clientèle.	L	Un travail participatif avec les établissements financiers visant à adapter les réglementations communautaires aux besoins de la diaspora et aux stratégies des établissements financiers.
Les hypothèses pour la réussite de cette composante sont : <ul style="list-style-type: none"> - Engagement et mobilisation de la communauté sénégalaise en Europe - Espace d'accueil / cellule-relais en Europe - Disponibilité et mobilité de ressources humaines de la composante - Ecoute et mobilisation des partenaires techniques et financiers 		

4.6. Questions transversales

L'action mettra en exergue le développement personnel des migrants et population, dans le respect de leurs droits humains. Elle doit être fondée sur les principes de non-discrimination, d'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée.

L'action engagera autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Cette action veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche «do no harm» pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Dans le cadre de la réintégration, toutes les activités mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des migrants vulnérables (par sexe, âge, nationalité) pour adapter la réponse aux besoins spécifiques de protection et garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique.

Selon les données de l'OIM, les jeunes (âgés de 19 à 31 ans, 80% d'hommes) sont les plus susceptibles de s'engager sur les voies de la migration irrégulière, de participer à l'exercice d'activités illégales ou même de s'enrôler dans des groupes violents lors de leur trajet migratoire. Ainsi, l'action proposée cherchera à les faire participer activement au développement communautaire de leur zone d'origine afin de leur offrir les moyens de subsistance et l'information nécessaire qui pourra les dissuader de prendre la voie de la migration irrégulière et des activités illégales qui y sont souvent associées. En 2014, les migrants qui ont atteint l'Europe à travers l'Italie étaient plus de 90 % d'hommes. Parmi les pays africains de l'Ouest, seul le Nigeria a eu une incidence élevée de femmes (16 %). Parmi les retours effectués par l'OIM de janvier à juin 2016 au Sénégal, sur un total de 610 retournés, il y a eu seulement six femmes.

Parmi tous les migrants en provenance des pays ouest-africains qui ont atteint l'Europe en 2015, environ 9% d'entre eux étaient des mineurs, dont la plupart non accompagnés. Répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques est primordial pour assurer leur protection.

Le projet appuiera également des projets de développement local qui favorisent les opportunités d'emploi et de revenus sur les territoires d'origine et donc améliorera sensiblement les conditions de vie des populations. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et à l'impact des réalisations du programme sur leur vie, et des « seconde génération » de la diaspora, majoritairement jeunes. Le projet vise à promouvoir l'action des migrants pour le développement et à générer de l'insertion dans les territoires d'origine, donc a priori à réduire les risques sociaux liés aux inégalités de développement et à renforcer la solidarité territoriale.

Finalement, le cadre environnemental au Sénégal sera pris en compte dans la programmation des activités, les catastrophes naturelles liées au changement climatique ont également une incidence sur la réussite des projets de réintégration. L'OIM essaiera également de développer des partenariats public-privé afin d'assurer la durabilité de l'action, et l'appropriation par les acteurs locaux.

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important²	Objectif principal³
Diversité biologique	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

² Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

³ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'OIM.

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'AFD.

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'AECID.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre sera de 3 ans pour le projet OIM et de 4 ans pour les projets mis en place par l'AECID et l'AFD.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre pour la composante 1 et 2, et de 3 mois pour la composante 3.

Couverture géographique:

Pour l'AECID, la gestion du projet sera basée à Dakar. Un suivi et une coordination rapprochés seront mis en place avec les BAOS et ARD dans les régions.

Pour l'OIM, la gestion du projet sera basée à Dakar, avec une antenne OIM à Tambacounda, ainsi qu'à Kolda, pour assurer un suivi rapproché sur le terrain des activités dans les zones à haut taux de départ. Un suivi et une coordination rapprochés seront mis en place avec les BAOS dans les régions, et en particulier au niveau de Tambacounda et Kolda.

Pour l'AFD, la gestion du projet sera basée à Dakar. Cette composante cible en particulier mais non exclusivement 5 régions du Sud et de l'Est du Sénégal (Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) et 2 régions de la Vallée du Fleuve Sénégal (Saint-Louis et Matam), principales zones de départ des candidats à l'immigration irrégulière. Un prestataire de services pour assurer l'animation d'une cellule relais en Europe sera sélectionné (AO international).

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Composante 1:

La mise en œuvre du projet sera réalisée par une équipe de projet sous la responsabilité directe du Coordinateur Général AECID et du Directeur Général de la DGSE. La composante 1 sera dirigée par la DGSE en coordination avec d'autres acteurs gouvernementaux, notamment la Direction du développement du capital humain (DDCH) du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. En ce qui concerne la composante 2, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec la division Bureau Accueil, Orientation et de Suivi (BAOS) de la Direction de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur (DAPSE) de la DGSE et fera des missions périodiques sur le terrain (14 BAOS à la fin du projet seront opérationnels et en place). Pour la dernière composante, une approche mixte : l'appui et formation à travers les BAOS destiné aux migrants retournés avec des projets porteurs et des appels à proposition pour canaliser la participation des associations des migrants ou diaspora à des thématiques concrètes définies par la DGSE et AECID.

Composante 2 :

Conformément à l'objectif et les résultats, les activités menées par l'OIM se fondent sur le retour et la réintégration, la sensibilisation et la collecte de données liés au retour et réintégration. Les activités seront mis en place de façon étroite avec la DGSE et les BAOS. A

cette fin, des termes de références précises sur le rôle et la responsabilité entre l'OIM et la DGSE seront définis lors du démarrage du projet.

Il est anticipé que la plupart des retours soient opérés dans les premiers deux ans du projet afin de permettre au bureau dans les pays d'origine de la région d'effectuer le suivi de la réintégration pendant une période d'une année. Une coordination étroite sera également mise en place avec l'AFD, dans le cadre de son partenariat avec l'OFII, et AECID pour le soutien et sélection aux migrants retournés et porteurs de projets.

Composante 3 :

Différents volets s'inscrivent dans le cadre de cette composante : mise en place de projet soutenus par la diaspora, soutien à l'investissement, soutien à la mise en place de mécanismes financiers et de missions de soutien et d'expertise de la diaspora.

Sous la coordination de l'AFD, le maître d'ouvrage délégué principal sera la Direction de la Coopération technique (Secrétariat Général de la Présidence de la République du Sénégal) pour les activités d'appui direct aux initiatives de la diaspora (résultats 3.1, 3.2 et 3.4). Un partenariat sera établi avec l'Agence pour le Développement et l'Encadrement des Petites et Moyennes entreprises (ADEPME) pour les services non financiers apportés aux projets d'investissements productifs. Les activités liées aux études et renforcement des capacités et à l'amélioration de l'offre des services financiers (résultat 3.3), seront pilotées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'une part et par l'ADEPME d'autre part

Au-delà de l'implication des associations de ressortissants sénégalais établis en France, Belgique, Espagne et Italie pour le portage du projet, cette composante fera également appel notamment à des bureaux d'études spécialisés dans l'appui conseil à la création et au développement d'entreprises au Sénégal, un cabinet de gestion des ressources humaines pour le portage contractuel des volontaires, le réseau consulaire et diplomatique du Sénégal en Belgique, Espagne, France et Italie, ainsi qu'à un prestataire de services pour assurer l'animation d'une cellule relais en Europe pour la bonne mise en place des activités.

5.4. Budget indicatif

Budget	Montant EUR
Composante 1 (AECID)	
Sous-résultat 1.1. Renforcement des stratégies nationales en matière de politique migratoire.	2 000 000
Sous-résultat 1.2. Renforcement des capacités de la DGSE et des BAOS dans leur appui et de conseil dédié aux migrants et leurs familles	4 500 000
Sous-résultat 1.3. Promotion de la participation des migrants au développement économique national et social	2 000 000
Communication (projet)	100 000
Audit et évaluation	80 000
Imprévus	220 000
Frais administratifs AECID	600 000
Total C1	9 500 000
Composante 2 (OIM)	

Sous-résultat 2.1	
Retour et réintégration	5 600 000
Sous-résultat 2.2	
Collecte de données	280 000
Sous-résultat 2.2	
Sensibilisation	450 000
Communication et visibilité	50 000
Evaluation et audits	32 000
Frais administratifs OIM	588 000
Coordination Régionale	1 400 000
Total C2	8 400 000
Composante 3 (AFD)	
Sous-résultat 3.1	
Développement local	8 000 000
Sous-résultat 3.2	
Investissements productifs	1 500 000
Sous-résultat 3.3	
Offre de services financiers	1 500 000
Sous-résultat 3.4	
Expertise de la diaspora	500 000
Animation, gestion, et mise en œuvre de la composante	1 650 000
Audit et évaluation	200 000
Frais administratifs AFD	650 000
Total C3	14 000 000
dont FFUE	10 000 000
AFD	2 000 000
et Etat du Sénégal	2 000 000
Total de l'action	31 900 000
Dont FFUE	27 900 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Un comité de pilotage conjoint sera mise en place composé de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal, les agences d'exécution (OIM, AFD et AECID) et les partenaires sénégalais (DGSE, SG de la Présidence). Il se réunira une fois par an et au début et finalisation du projet. Le comité de pilotage établira un cadre de suivi et évaluation commun aux trois composantes.

Composante 1: AECID

L'équipe du projet, sous la responsabilité directe du Coordinateur Général AECID et du Directeur Général de la DGSE, est en charge de la gestion opérationnelle du programme, et devra assurer la préparation des plans de travail technique budgétisé à soumettre à l'approbation du Comité de Pilotage et du Comité de Gestion, ainsi que l'élaboration des rapports techniques et financiers.

Un comité technique de gestion sous la Direction de l'AECID et la DGSE se réunira 3 fois par an. L'équipe du projet sera responsable de préparer les comités techniques et toute la documentation nécessaire avant sa réalisation.

Composante 2 l'OIM :

La structure de gestion du projet prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du chef de mission. Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable. Au niveau stratégique, la direction de l'action sera assurée par le chef de mission en coordination avec le directeur régional à Dakar.

L'initiative contribuera également à la mise en place d'une unité de coordination au niveau du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIM basé à Dakar. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la sécurité, la gestion de données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation. Cette structure élaborera notamment une page web pour chaque pays et un outil web commun regroupant les données collectées de chaque pays.

Un comité de pilotage sera créé pour suivre la mise en place des activités et leur impact. Le comité aura aussi la capacité de réviser les procédures opérationnelles, y compris les critères d'assistance. Le comité aura deux niveaux de gestion, un au niveau national et régional également à Dakar.

Composante 3 l'AFD :

Sous la direction de l'AFD, les partenaires et maîtrises d'ouvrages déléguées seront la Direction de la Coopération technique (Secrétariat Général de la Présidence de la République du Sénégal), de même que l'agence pour le développement et l'encadrement des Petites et Moyennes entreprises (ADEPME) et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et /ou Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) pour certaines activités.

Dans son pilotage institutionnel, cette composante s'appuiera sur trois instances :

Un comité de pilotage européen-sénégalais, coprésidé par le Secrétaire général de la Présidence de la République, l'Ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal, et l'Ambassadeur de France au Sénégal réuni annuellement et dont la composition sera représentative de ses principales activités et intégrera des représentants de l'ensemble des partenaires. L'AFD y siègera en tant qu'observateur.

Un comité de suivi européen-sénégalais en Europe qui réunit l'ensemble des parties prenantes en Europe autour des autorités sénégalaises. Des comités de sélection des projets associant les services techniques compétents de l'Etat, ainsi que les représentants des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé. L'AFD y siègera en tant qu'observateur.

5.6. Suivi des résultats

Composante 1:

Sur la base des orientations fournies par le Comité de Pilotage et le Comité de gestion, et dans la phase initiale du projet, l'équipe du projet assurera les fonctions de planification et mettra en place un cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation à chaque niveau d'intervention de l'action (objectifs, résultats escomptés, activités).

En ce qui concerne les activités au niveau local, l'organisation des Conférences d'harmonisation territorial (niveau communal, départemental et régional) appuyés par le projet, permettront de mettre en exergue les activités réalisées en matière de migration et

développement. Ces conférences sont organisées sous la tutelle des autorités administratives de chacune des 14 régions du Sénégal et comptent de l'appui technique des Agences Régionales de Développement pour son organisation technique et logistique. Les représentants des BAOS seront en charge de partager l'information sur le projet et assurer la participation des organisations de la société civile issues de la migration.

Composante 2 :

Un cadre de suivi et évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). Les exercices d'évaluation institutionnelle, la cartographie et le profilage serviront à établir une base solide sur laquelle les progrès de mise en œuvre pourront être mesurés.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies de mesure de la durabilité de l'appui à la réintégration, un défi de taille pour les acteurs actuellement impliqués dans ce type d'activités. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification d'indicateurs communs (individuels, communautaires et structurels) notamment dans le cadre d'une matrice de résultats régionale.

Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et référencement établi ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes.

Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

Composante 3 :

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de cette composante est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'agence d'exécution. A cette fin, elle doit établir un système de suivi technique et financier permanent pour cette composante.

Le mécanisme de suivi s'appuiera en particulier sur le cadre logique détaillé de la composante, qui sera établi dans la phase initiale du projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs).

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander

des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Composante 1:

Deux évaluations (intermédiaire et finale) ainsi que des audits externes programmés sur une base annuelle, seront menés avec le concours d'experts et de consultants recrutés suivant les procédures nationales. La DGSE et l'AECID seront en charge de l'élaboration des termes de référence et des cahiers de charges.

Composante 2 :

Une évaluation sur les activités sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaire et aux autres parties prenantes clés.

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnelle et au niveau de son impact. Une évaluation à mi-parcours et finale sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau pays et au niveau régional afin d'évaluer la durabilité des actions de réintégration menées pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés. Des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

Composante 3:

Cette composante fera l'objet, à minima, d'un audit annuel ainsi que d'une évaluation à mi-parcours, sur la base de laquelle des actions correctrices éventuelles pourront être définies afin d'assurer l'atteinte des résultats. En fin de projet, une évaluation finale externe sera également menée.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	x
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	x	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	x	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la protection et au retour volontaire sont améliorées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Sénégal ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Sénégal et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS 1 le renforcement de la gouvernance inclusive de la migration au Sénégal en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement</p> <p>OS 2 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et à renforcer les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.²</p> <p>OS 3 vise à promouvoir les initiatives de développement local, économique et social au Sénégal et accompagner les investissements productifs de la diaspora à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique</p>	<p># actualisation de la politique migratoire en ligne avec les protocoles de la CEDEAO et intégration de la politique migratoire dans les plans de développement des collectivités locales</p> <p># de départements ministériels et organisations de la société civile renforcés dans leur capacité opérationnelle et technique dans la mise en place des politiques migratoires</p> <p># migrants de retour d'Europe et d'Afrique et les communautés sont soutenus dans le processus de réintégration durable</p> <p># POS développées sur les processus de retour et réintégration et personnel ministériel formé à leur usage</p> <p># d'initiatives de développement économique et social soutenues</p> <p># des investissements mobilisés</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>4</p> <p>2 350 migrants d'Afrique, 650 migrants d'Europe</p> <p>1</p> <p>150</p> <p>300</p>
Résultats	<p>Les Résultats concrets (infrastructure, biens et services) issues de l'action.</p> <p>OS 1: Gouvernance et politique migratoire</p> <p>Résultat escompté: Les stratégies nationales en matière de</p>	<p># BAOS et # antennes étendus et renforcés</p>	<p>0</p>	<p>14 BOAS et 10</p>

	<p>politique migratoire et le système d'appui aux migrants ont été renforcés et permettent la participation des migrants au développement économique national et social sur base notamment de collecte de données.</p> <p>OS 2: Retour et réintégration</p> <p>Résultat escompté : Les migrants sont soutenus dans une réintégration durable et les capacités des autorités centrales et locales dans l'accompagnement au retour des migrants sont renforcées</p>	<p># centre d'information et de documentation</p> <p># collectes de données fiables (l'assistance au migrants, les profils des migrants, opportunités socio-économiques, les retours, les réintégrations, diaspora)</p> <p># de communes et villes sensibilisées aux politiques migratoires et actions favorisant des échanges d'informations et de bonnes pratiques, à l'échelle locale, nationale et sous régionale et permettant d'assurer la coordination des interventions portant sur la migration.</p> <p># des projets (sensibilisation, études, statistiques, formation spécialisée dirigée à la jeunesse migrante ou potentielle, accompagnement, etc.) en lien avec la politique migratoire</p> <p># stratégie nationale et plan d'information et de sensibilisation sur la politique migratoire</p> <p>Accueil, encadrement, accompagnement et orientation de # migrants retournés et possibles migrants vers les services adéquats avec les autorités locales (y compris formation)</p> <p># SOPs opérationnelles et cartographie des acteurs et actions</p> <p># migrants et des associations des migrants dont les capacités ont été renforcés a partir de 12 mois pour accéder au financement des projets (individuels et/ou collectifs)</p> <p># personnes et # communautés sensibilisées</p> <p># formation en réintégration des personnels BAOS</p>	<p>0</p>	<p>antennes</p> <p>1</p> <p>6</p> <p>554</p> <p>200</p> <p>1/1</p> <p>3 000</p> <p>1/1</p> <p>1</p> <p>200</p> <p>30 000 / 200</p>
--	---	--	--	--

	OS 3: Diaspora:			
	Résultat escompté: Des initiatives de développement local, économique et social au Sénégal et investissements sont mis en place et soutenus par la diaspora sénégalaise établis en France, en Espagne, en Italie et en Belgique.	# d'associations de migrants mobilisées en faveur du développement local des zones de départ	0	150
		Volume de cofinancement des associations de migrants et des collectivités territoriales	0	3,5 millions d'euros
		# de projets d'investissements productifs, individuels et collectifs, de la diaspora accompagnés	0	300
		Volume d'investissement de la diaspora sur des projets productifs	0	5 millions d'euros
		# rapports d'études et de présentations des dispositifs innovants dédiés à la mobilisation des fonds de la diaspora et au financement de leurs investissements	0	10
		# de missions de volontariat et d'expertise organisées et niveau de qualité de la gestion (communication, capitalisation, suivi de la mise en œuvre...)	0	2440 H/J
	# de dispositifs innovants sur le financement des investissements de la diaspora	0	Au moins 1	